

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2022-096

Séance du 08 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 17
Qui ont pris part à la délibération	: 18
Date de la Convocation	: 24/10/2022
Convocation affichée et diffusée le	: 24/10/2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BRUYAS Séverine, M COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, M. JACQUET Alain, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

POUVOIRS

M. GAY Richard a donné pouvoir à Mme MARTIN GAJAC Corinne

ABSENTE EXCUSEE

Mme BOURDELEAU Alexandra

Mme Pascale GAUTIER WILL a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Décision modificative n°4

Section Fonctionnement

comptes	Intitulé du compte	opérations		DM N°4 – 08 novembre 2022	
				Augmentation budget	Diminution budget
6574	Subvention autres organismes		Subventions autres organismes	2 048,00 €	
022	Dépenses imprévues		Dépenses imprévues		- 2 048,00 €
			Totaux	2 048,00 €	- 2 048,00 €

Section Investissement

comptes	Intitulé du compte	opérations		DM N°4 - 08 novembre 2022	
				Augmentation budget	Diminution budget
2183	Matériel de bureau et informatique	220	Achat informatique	65,42 €	
2135	Installations générales, agencements, aménagements	460	Halle salle des fêtes	230,26 €	
21738	Autres constructions	520	Construction nouveau CTM	2 820,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	390	Illumination	904,26 €	
21312	Bâtiments scolaires	371	Agrandissement cantine Ecole	2 000,00 €	
2188	Autres immobilisations corporelles	523	Rampe escalier église	540,00 €	
2138	Autres constructions	518	Court de tennis		- 6 559,94 €
			Totaux	6 559,94 €	- 6 559,94 €

Envoyé en préfecture le 10/11/2022

Reçu en préfecture le 10/11/2022

Publié le

la décision modificative ci-dessus et
ID : 001-210103479-20221108-2022096-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité dit que les crédits sont inscrits au BP 2022.

Ainsi fait et délibéré
le 08 novembre 2022

Pour extrait conforme,
Le Maire
Frédéric VALLOS

la secrétaire de séance
Pascale GAUTIER WILL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Pascale', written in a cursive style.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.